

DEMANDE UNE ANP « BAUDROIE (CIEM VII)» AVEC LE OU LES ENGIN(S) SUIVANT(S) :

Dans le cas où une autorisation est délivrée conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis.

VOS DROITS : MENTIONS LÉGALES

Conformément à l'article R.921-22 du code rural et des pêches maritimes, le silence gardé par l'autorité administrative, pendant un délai de deux mois, sur une demande d'autorisation de pêche vaut décision de refus.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services compétents du lieu de dépôt de la demande.

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR : ARMATEUR DU NAVIRE OU SON REPRÉSENTANT

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire ;
- atteste être en règle au regard du paiement de mes cotisations professionnelles obligatoires - CPO (article R.921-24 du code rural et de la pêche maritime).

Fait le ____/____/____

Signature (et cachet pour les sociétés) :

VISA DE L'ORGANISATION DE PRODUCTEURS DONT DÉPEND LE NAVIRE DEMANDEUR OU DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL/INTERDÉPARTEMENTAL DES PÊCHES SI LE NAVIRE N'EST PAS ADHÉRENT À UNE OP

Je soussigné (nom et prénom) : _____

Président, Directeur, de : _____

☐ Émet un avis favorable et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêcherie visée.

☐ Émet un avis défavorable au motif ci-dessous :

Fait le ____/____/____

Signature et cachet :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES PÊCHES MARITIMES NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE RÉCEPTION : ____/____/____ ; DATE DE SAISIE SISAAP : ____/____/____ ; N° DOSSIER : _____

N° Réservation éventuel : 202 ____ / X X X X X X / _____